



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Extension de la « prime réa » à l'ensemble des personnels du service

Question écrite n° 44608

Texte de la question

Mme Audrey Dufeu alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la prime réservée aux soignants de réanimation. Le Gouvernement a annoncé fin 2021 la mise en place, à partir de janvier 2022, d'une prime de 100 euros net pour les infirmiers des services de soins critiques et de réanimation. Près de 24 000 professionnels des hôpitaux sont concernés. Très sollicités au cours de la crise sanitaire, les services de soins critiques s'appuient sur les médecins et infirmiers, mais également sur d'autres soignants tels que les aides-soignants, les kinésithérapeutes ou encore les personnels administratifs. L'ensemble de ces professionnels a permis à la France de lutter contre l'épidémie de la covid-19 et permis au système hospitalier de tenir bon au plus dur de la crise. Ils ont été les acteurs de la résilience, au même titre que les infirmiers exerçant dans ces services. Aussi, elle l'interroge sur la possibilité pour le Gouvernement d'étendre cette prime à l'ensemble des personnels participant au bon fonctionnement des services de soins critiques et de réanimation.

Données clés

Auteur : [Mme Audrey Dufeu](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44608

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1280

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)